



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame V. MOSQUERA
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 26 avril 2022

V/Réf. : M1129/2021 (corr. : Mme K. De Luca)
N/Réf. : AA/KD/BXL22780_689_PU_Lemonnier_119_Caserne_32
Annexe : avis CRMS du 24/02/2021 :
https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/BXL22780_669_PU_Lemonnier_119_Caserne_32.pdf

Madame la Directrice,

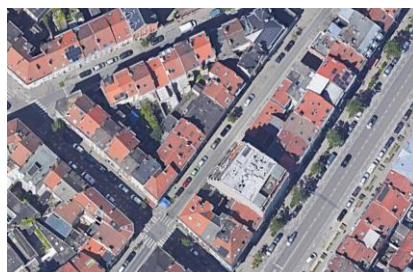
Objet : BRUXELLES. Boulevard Maurice Lemonnier, 119 / rue de la Caserne, 32.
Demande de permis d'urbanisme portant sur la réaffectation et transformation de deux immeubles en logements collectifs (étudiants), démolition/reconstruction des toitures sans augmentation de volume, rénovation des façades, pose de nouveaux châssis en PVC sur l'ensemble des façades : nouveaux plans.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier reçu par mail le 29 mars 2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 20 avril 2022.



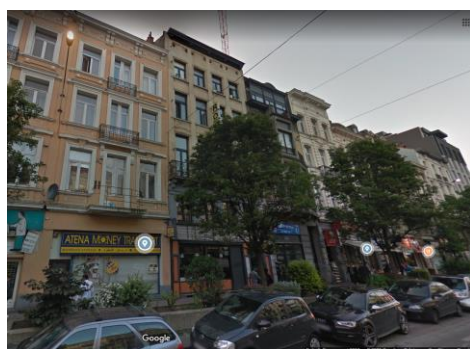
© Brugis



© Google maps



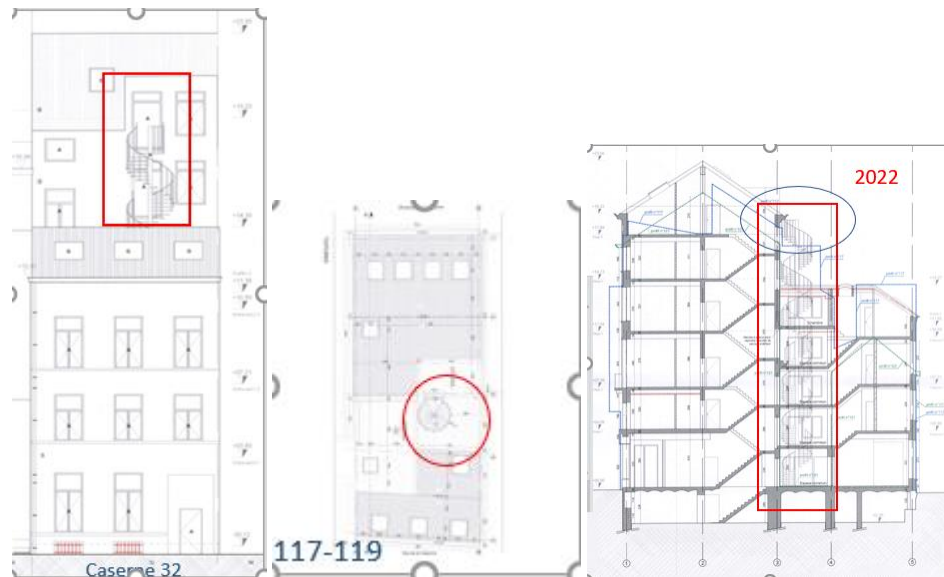
A droite : annexe II de l'AGB du 09/12/2021 classant comme monument le bien mitoyen sis boulevard Maurice Lemonnier 117



A gauche, le boulevard Maurice Lemonnier. Au centre, la rue de la Caserne © Google maps
A droite, le 32, rue de la Caserne en 1979 (Inventaire du patrimoine architectural © Urban)¹

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Rue_de_la_Caserne/32/32224

Pour rappel, la CRMS s'est prononcée en sa séance du 24 février 2021 sur le projet mentionné sous rubrique. Son avis était sollicité car le bien sis boulevard Lemonnier, 119 est repris à l'inventaire du Patrimoine architectural du Pentagone. Il est compris dans la zone de protection de l'immeuble classé sis boulevard Lemonnier, 105-109. Il est également compris en ZICHEE. Entretemps, l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 a classé comme monument le bien mitoyen sis boulevard Maurice Lemonnier, 117. Le 119 est dorénavant compris la zone de protection du 117.



Escalier de secours visible en intérieur d'îlot depuis la rue de la Caserne, plan de la toiture et coupe longitudinale (extraits du dossier)

La présente demande vise un projet qui est identique à celui que la CRMS a examiné en février 2021. Il est toutefois complété par le placement d'un escalier de secours en intérieur d'îlot.

A l'examen du projet, la CRMS estime que cet ajout n'aurait pas d'incidence sur le 117 classé puisque la façade arrière et l'ancienne dépendance située rue de la Caserne ne relèvent pas d'un intérêt patrimonial particulier et ne font pas partie des éléments du classement. ***La CRMS ne formule donc pas de remarque sur cette intervention supplémentaire. En revanche, elle réitère l'ensemble des remarques formulées dans son avis du 24 février 2021 car elles gardent toute leur pertinence (voir avis : https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/BXL22780_669_PU_Lemonnier_119_Caserne_32.pdf)***

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ;
pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; katia.deluca@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels